La médiation

La Ville du Mans a à cœur, depuis des années, de privilégier la proximité avec ses habitants pour veiller à leur tranquillité sur tout le territoire. Cela passe notamment par la médiation de proximité.

Page modifiée le mercredi 26 janvier 2022 • Données Ville du Mans

Rôle

L'un des rôles des médiateurs consiste à renseigner les habitants.
© Ville du Mans

Les médiateurs apportent une **présence** rassurante et dissuasive. Ils vont vers les habitants, les renseignent, les rassurent au besoin, les informent et les orientent.

Par la **médiation**, ils trouvent des solutions communes pour apaiser et régler les conflits, à la fois dans les espaces ouverts au public et chez les particuliers. Ils effectuent des rappels aux règles du vivre ensemble, notamment aux sorties des établissements scolaires.

Les médiateurs servent d'**interface** entre les habitants et les institutions. Ils assurent la veille technique avec la cellule Proximité, pour prévenir les risques d'accident sur la voie publique et maintenir le bon fonctionnement du matériel public dans le paysage urbain.

Horaire

Reconnaissables à leur **tenue rouge**, les médiateurs de proximité sont présents en ville entre 11 h et 21 h.

PLUS LOIN

Savez-vous que vous pouvez directement signaler en ligne un problème technique rencontré sur la voie publique ? Pour en savoir plus, vous pouvez commencer par lire notre page de présentation.

20

médiateurs

C'est le nombre d'agents dédiés aux missions de médiation sur le terrain.

PLUS LOIN

Y a-t-il des heures limites pour tolérer les bruits de voisinage ? Voyez ce que dit l'arrêté préfectoral du 23 mai 1996 à ce sujet.